ABILIS MAINTENANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 40 C RUE DE CHEVREUSE, 78720 CERNAY-LA-VILLE
SIREN 982 761 520 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze décembre,
A 11 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société GROUPE ABILIS, Société par actions simplifiée au capital de 944 220 euros, ayant son siège social 60 rue des Bergères, 91290 ARPAJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 807 897 970 RCS PARIS, représentée par la société CCF HOLDING, en sa qualité de Présidente Directrice Générale de la société, elle-même représentée par Monsieur Fabien SELLIER,

Associée Unique de la société ABILIS MAINTENANCE,

En présence de la société MAJESCA, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire et attribution des fonctions de Présidente Directrice Générale,
- Suppression de l'article 40 mentionnant le nom de la première Présidente, ainsi que des articles liés à la société en cours de formation,
- Démissions des Directrices Générales en fonction,
- Nomination de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER en qualité de Directrice Générale Déléguée,
- Nomination de la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD en qualité de Directrice Générale Déléguée,
- Nomination de la société MAJESCA en qualité de Directrice Générale Déléguée,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de la société MAJESCA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, et nomme en qualité de nouvelle Présidente Directrice Générale, pour une durée de SEPT (7) ans:

La société A2C
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Dont le siège social est situé 40 C rue de Chevreuse 78720 CERNAY LA VILLE
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 992 809 152
Représentée par Monsieur Christophe COMMENGE, en qualité de Président de la Société.

Monsieur Christophe COMMENGE, au nom de A2C, qu'il représente, accepte les fonctions de Président Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de supprimer l'article 40 des statuts indiquant la nomination de l'ancienne présidente, et ce, sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

De plus, l'Associée unique décide de supprimer les articles suivants portant sur la société en cours de formation.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission des trois Directrices Générales savoir, les sociétés :

- A2C, représentée par Monsieur Christophe COMMENGE, démissionnaire nommée en qualité de Présidente Directrice Générale de la Société,
- CCF HOLDING, représentée par Monsieur Fabien SELLIER,
- PDT CONCEPT, représentée par Monsieur Dominique PATARD

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique nomme à compter de ce jour, en qualité de nouvelle Directrice Générale Déléguée, pour une durée égale à celle du mandat de la Présidente :

La Société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Société par actions simplifiée
Au capital de 105 000 euros
Dont le siège social est situé ZI, 2 Chemin du Camps - 51400 MOURMELON-LE-PETIT
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 804 519 270,
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER, en qualité de Président de la Société,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale Déléguée, les missions et la rémunération de la Directrice Générale Déléguée.

Monsieur Fabien SELLIER, au nom de la société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associée Unique nomme à compter de ce jour, en qualité de nouvelle Directrice Générale Déléguée, pour une durée égale à celle du mandat de la Présidente :

La Société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Dont le siège social est situé 1170 Route de Luret - La Nauze – 81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le numéro 804 578 177,
Représentée par Monsieur Dominique PATARD, en qualité de Président de la Société,

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale Déléguée, les missions et la rémunération de la Directrice Générale Déléguée.

Monsieur Dominique PATARD, au nom de la société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique nomme à compter de ce jour, en qualité de nouvelle Directrice Générale Déléguée, pour une durée égale à celle du mandat de la Présidente :

- **La société MAJESCA**
  Société par actions simplifiée à associé unique
  Au capital de 1 000 euros
  Dont le siège social est situé 27, Avenue Flachat – 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
  Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 895 197 242
  Représentée par Monsieur Nicolas GALLEE, en qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions des statuts, la société MAJESCA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société MAJESCA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Une convention interne précisera la répartition des pouvoirs entre le Président et la Directrice Générale Déléguée, les missions et la rémunération de la Directrice Générale Déléguée.

Monsieur Nicolas GALLEE, au nom de la société MAJESCA qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE ABILIS
La société CCF HOLDING
représentée par Monsieur Fabien SELLIER



La société A2C
Représentée par Monsieur Christophe COMMENGE
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente Directrice Générale »



La société ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER
Représentée par Monsieur Fabien SELLIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée »



La société ETABLISSEMENTS DOMINIQUE PATARD
Représentée par Monsieur Dominique PATARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée »



La société MAJESCA
Représentée par Monsieur Nicolas GALLEE
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée »

